

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2021-502 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'apporter des correctifs à certaines normes applicables à l'aménagement d'une aire de stationnement hors rue ainsi qu'à un bâtiment résidentiel	4 octobre 2021 22 octobre 2021
Règlement SH-2021-503 modifiant le règlement de zonage 1406	4 octobre 2021 22 octobre 2021

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements](http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements) ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 2 novembre 2021.



Marie-Claude Bérubé  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert